

Compte-rendu du conseil municipal du 24 Octobre 2022

Présents		
Nicole BOUVIER Anne PÉPIN Sylvie PLOTTIER	Aurélia MILETTO Natacha HÉRON Georges PEREIRA	Joël TRUCHET Thierry LANDAZ Andgel BOISSON
Excusés	Pouvoirs	Secrétaire de séance
Christophe RUSPINI Alain VIOUX Dominique BÉCU Jean-Louis LORANS Amandine REVET Estelle FERLIN	Estelle FERLIN à Nicole BOUVIER Dominique BÉCU à Sylvie PLOTTIER Jean-Louis LORANS à Natacha HÉRON	Natacha HÉRON

En préambule Mme le Maire souhaite un bon retour à Laurent CHAPELLE, secrétaire de Mairie, revenu en bonne forme après son rétablissement pour le bonheur de tout le conseil et des administrés.

Un long délai est intervenu entre le dernier conseil municipal et cette Lettre pour plusieurs raisons : absence du secrétaire de mairie habituel pour les raisons que l'on connaît, attente d'informations importantes (et décisions à prendre) concernant les travaux, et calendrier chargé.

I - INTERVENTION DU SDES

A la demande de la mairie, M. Valentin PAGEAULT du Syndicat d'Électrification De la Savoie, intervient en tant que conseil concernant l'éclairage public.

Notre commune possède 14 coffrets électriques dont 4 équipés d'horloges, 173 points lumineux, dont 3 solaires et déjà 24 équipés en LED.

En effet une partie du réseau d'éclairage (candélabres, armoires électriques,) est assez ancienne et des composants tombent régulièrement en panne. Les coûts de réparation ajoutés à ceux de consommations électriques représentent des dépenses de fonctionnement importantes.

Par ailleurs nous notons à la fois une augmentation du nombre de demandes pour couper l'éclairage public, et une augmentation du nombre de demandes pour remettre en état le réseau et le réparer lorsqu'un lampadaire ne fonctionne plus.

Lors de notre élection nous avons opté pour une solution intermédiaire, le « Relamping », consistant à remplacer au fur et à mesure de leur obsolescence, les lampadaires classiques par des équipements en LED à faible puissance, permettant une économie considérable (jusqu'à 80% dans certains cas) sur la consommation.

Monsieur PAGEAULT nous présente donc les différentes possibilités ce qui permet d'en préciser les avantages et les limites.

Hypothèses	Avantages	Inconvénients
Ne rien changer	Pas d'intervention à prévoir dans l'immédiat	Ne correspond pas à la prise de conscience de l'urgence climatique Très cher : coût de l'électricité + coût de maintenance ...
Extinction totale des points lumineux	Solution drastique Bon pour la planète Facile à mettre en œuvre. Rapide à mettre en œuvre Très économique Préservation de certains insectes	Risque de faire autant de contents que de mécontents Risque de renforcement d'un sentiment d'insécurité Pénalisation des travailleurs qui terminent tard ou commencent tôt Quid des investissements récents sur du solaire ou des LED ? Danger pour petits animaux vulnérables Impossible à certains endroits
Extinction et rallumage à partir d'une certaine heure	Adaptation de l'éclairage à la vie de la cité	Coût en matériel et travaux : nécessité de reprendre toutes les horloges et prévoir de les remplacer tous les 6 ans environ
Extinction d'un lampadaire sur 2	Facile à exécuter	Déconseillée maintenant : Problème de sécurité des usagers car impact important sur la vision et visibilité
Éclairage avec détecteur de présence »)	Éclairage intelligent	Coût en matériel, travaux et remplacement de matériel (fragile): nécessité d'équiper tous les points de détecteur, toutes les horloges
Relamping	Solution permettant une transition écologique « en douceur » Permet de refixer les priorités (éclairer mieux les zones ciblées et non le ciel) Des aides existent par SDES	Ne satisfait pas totalement les aspirations écologistes Nécessite une adaptation progressive du matériel Nécessite de définir des priorités (zones, type...)

Le technicien du SDES nous propose un diagnostic de l'ensemble du matériel (candélabres, armoires électriques, ...) qui peut être subventionné à 40 %. Compte-tenu du nombre de points lumineux, le reste à charge de la commune serait de 1 500 € environ.

Le délai de réalisation est de 9 semaines. Cette étude permettrait d'avoir un état des lieux et une cartographie de l'ensemble du matériel installé avant d'entreprendre tous travaux ou prendre d'autres décisions.

La majorité des conseillers se déclare favorable à la réalisation de ce diagnostic.

II – 1– TRAVAUX A L'ÉGLISE

☐ - PEINTURE – Entreprise AMARA

- Terminé : Murs - Plafonds - Sacristie
- A faire : Reprise des bas des murs – Béton ciré sur les allées – Finitions sur les enduits (retouches) – Dépoussiérage n° 2

☐ - PARQUET – Entreprise LIGNUM INOVATIS

- Terminé : pose du parquet en chêne – 1^{ère} couche de vernis
- A faire : Finitions (en particulier calage du parquet chauffant à 2 endroits et réparation d'un barreau du confessionnal) – Fin du vernis – Pose du laiton de ventilation – Réalisation et pose du meuble autour du coffret électrique et du sas d'entrée.

☐ - ÉLECTRICITÉ – Entreprise MD ÉLEC

- Terminé : Pose des fourreaux – Câblage – Pose du plancher chauffant.
- A faire : Branchements et mise en service – Pose du coffret électrique général et pose du coffret électrique du chauffage – Réservation parafoudre/paratonnerre

☐ - TOITURE – Entreprise RENAULT

- Terminé : Zinguerie au droit des toits autour du clocher -
 - A faire : Réparation de gouttières sur le toit – Pose d'une « ventelle » sur l'œil de bœuf
- NB : une ventelle est une plaque de zinc ajourée protégeant des intempéries et des oiseaux
NB : cette dernière réparation n'était pas prévue au marché entraîne un surcoût de 2500€

☐ - CLOCHES – Entreprise PACCARD

- Terminé : Réparation des accroches des cloches – Mise en sécurité des horloges
 - A faire : Réinstallation de l'électrification des cloches – **Réparation du beffroi**
- NB : Nous savions le beffroi (plancher et chambre des cloches) en mauvais état, mais avons eu la mauvaise surprise de constater (maintenant que celui-ci est accessible par l'escalier), que 2 des 4 poutres maitresses de soutien sont sorties de leur logement (en maçonnerie) et menacent de céder. Le bureau d'étude de PACCARD est intervenu et nous a fait part de son pessimisme : il convient d'intervenir vite car la menace d'un effondrement est réelle, et la note sera forcément élevée (prévoir 30 à 40 000€) car l'opération nécessitera la dépose des cloches.

☐ - PARATONNERRE ET PARAFONDRE – Entreprise INDELEC

- L'intervention est prévue les 8 et 9 Novembre et nécessitera l'utilisation d'une nacelle spécifique (haut + porte-à faux)
- L'enfouissement au sol des mises-à-terre se fera par l'entreprise DEBERNARDI

☐ - ASSAINISSEMENT et PLUVIAL – Entreprise DEBERNARDI

- Début Décembre cette entreprise procédera à l'enfouissement des mises-à-terre du parafoudre et du paratonnerre (en collaboration avec l'entreprise INDELEC. Par ailleurs, après exploration du réseau d'assainissement actuellement bouché qui se déverse dans le cimetière, elle remettra en état les branchements

☐ - REMISE EN ETAT DU MOBILIER– Isabelle MOREAUX-JOUANNET et Isabelle ROSA

- Restauration du tableau monumental (1.70m/2.15m) de l'assomption dans les mois à venir par Isabelle MOREAUX-JOUANNET d'Aix les Bains, Meilleure Ouvrière de France et seule à pouvoir assurer en Savoie la remise en état d'une œuvre de si grande taille.

NB : Malgré le prix élevé de cette restauration (8 000€), nous avons choisi de la faire réaliser pour plusieurs raisons : son intérêt patrimonial incontestable qui en fait l'œuvre majeure de l'édifice, (sa réalisation est bien antérieure à celle de l'église, sans doute 14^{ème} ou 15^{ème} siècle), sa qualité pointée par les experts venus se pencher sur son cas, mais surtout pour nous la nécessité de la reloger dès que possible à sa place, en hauteur sur le mur Ouest du transept où, sauf impondérable, nous ne réinterviendront pas dans un avenir proche.

- Restauration des autres éléments de mobilier : Isabelle ROSA (restauratrice à Coise), a réalisé des devis pour la remise en état de plusieurs éléments de mobilier présentant un intérêt pour le patrimoine : une petite vierge dorée en bois, son ostensor (sorte de « cage travaillée en bois), un christ sans doute très intéressant mais peut-être trop endommagé pour pouvoir être récupéré, et le chemin de croix (ensemble de 14 tableaux abimés dont 7 troués). Malgré les aides possibles (20% pour Bourgneuf maximum), il ne semble pas envisageable de le faire autrement qu'au « coup par coup », en fonction des moyens. Ceci est possible dans la mesure où (à l'exception du crucifix) toutes ces œuvres peuvent être remises en place en attendant leur restauration.

II – 2 – MAISON MÉDICALE

- Le Permis de Construire a été accordé le 30 Octobre 2022
- L'architecte prépare actuellement la publication des marchés
- Les études réalisées permettent d'envisager le chauffage par géothermie
- Un défibrillateur sera installé en façade
- Nous devons maintenant procéder au dépôt des dossiers de subventions

II – 3 – AUTRES TRAVAUX

- WC publics : une intervention du constructeur est prévue car on constate des infiltrations d'eau au niveau du toit
- Fossés : Les ruisseaux ont été curés et les buses cassées ont été changées par l'entreprise LTP. La commune percevra une subvention du Département au titre du FREE (Fonds Risques et Erosion exceptionnels).

III – ACQUISITION DE L'ANCIENNE STATION SERVICE

Mme le Maire a rencontré un parent de l'ancien propriétaire qui souhaite la céder.

Le bâtiment est spacieux, cependant, il convient d'étudier la présence d'amiante et de plomb ainsi que de prévoir le vidage des cuves et de voir ce qu'il est possible de réaliser (ou pas) dans le PPRI (Plan de prévention des Risques d'Inondation).

La personne a fait une proposition financière à la commune. Le conseil prend note de cette offre qu'il juge acceptable et demande à Mme le Maire de poursuivre les négociations

IV – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022 et 2023 PAR COEUR DE SAVOIE

Le conseil communautaire a octroyé une attribution de compensation de 250 044 € en 2022.

Pour rappel cette somme correspond au versement par la Communauté de Communes (qui a forcément repris toutes les recettes de l'ancienne communauté de communes Gelon/Coisin) d'un « dédommagement » lui permettant de financer les compétences que la commune a reprises totalement ou partiellement, et chez nous en particulier le scolaire.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le montant de cette compensation.

V – RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL

L'agent technique titulaire a de nombreux jours de vacances à prendre, et ne pourra pas assurer seul les travaux saisonniers à venir (ramassage des feuilles mortes, entretien des espaces verts, déneigement, aménagement et déménagement de locaux, ...) et les nombreux travaux prévus.

Afin de faire face à cette situation, Mme le Maire propose, en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'agent technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour une durée maximum de 6 mois.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

VI – URBANISME : CONVENTION AVEC CŒUR DE SAVOIE

Pour mémoire depuis 2016 les communes ont confié à un service mutualisé de notre communauté de Communes, l’instruction des dossiers d’urbanisme (Permis de Construire, Certificats d’Urbanisme d’Informations, Certificats d’Urbanisme Opérationnels, Déclarations Préalables, Permis De Démolir, et Permis d’Aménager).

Suite à la dématérialisation, il convient d’adopter une nouvelle convention afin d’intégrer grâce au nouveau logiciel, les nouvelles procédures et saisine par voie électronique.

Les tarifs ne changent pas.

A l’unanimité cette convention est adoptée, et Mme le Maire autorisée à la signer.

VII – FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE POUR AJUSTEMENT DE CRÉDITS

L’encaissement de recettes supplémentaires non budgétisées lors du vote du budget permet d’augmenter les crédits des dépenses de fonctionnements sur certains comptes et chapitres.

A l’unanimité le Conseil Municipal accepte une modification pour ajustement de crédits de 26 200€ équilibrés en dépenses et recettes.

VII – QUESTIONS DIVERSES

ILLUMINATIONS DE NOËL

La sobriété énergétique étant de mise, le Conseil Municipal décide de ne placer cette année que les 5 guirlandes traversantes de la commune.

La principale économie réside non pas dans l’économie d’électricité car ces guirlandes sont équipées en leds, mais sur le budget nacelle car une seule demi-journée suffira pour la pose, prévue aux alentours du 15 Décembre.

ALP’ARC (ex Arc’Isère)

Alp’Arc s’est aperçu qu’une parcelle appartenant à notre commune mais située sur Aiton se trouvait enclavée dans son périmètre destiné à être aménagé.

Ce syndicat mixte souhaite donc « récupérer cette surface », ainsi que du terrain permettant une extension de la STEP lorsque cela sera nécessaire.

Parallèlement à cela, Alp’Arc souhaiterait rétrocéder à Bourgneuf des parcelles acquises pour l’extension du parc d’activité dont il n’aura pas l’utilité.

Le technicien rencontra la Mairie pour étudier les parcelles concernées. L’idée est de minimiser au mieux d’impact financier pour l’une ou l’autre des parties.

Le conseil municipal se prononce favorable sur le principe.

ÉCOLES

Pour des raisons liées au manque d'indemnités de déplacement, les membres du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficultés), à la demande de l'Inspecteur d'Académie, n'interviendront plus dans les écoles du territoire sur lequel le SIEGC est territorialement compétent. Le conseil municipal déplore fortement cette situation.

Comme les conseils d'écoles l'ont déjà fait, le conseil municipal prend à l'unanimité une motion afin de demander à l'administration de l'Education Nationale de remédier à cette situation.

ROUTES

Malgré les modifications intervenues sur les limitations de vitesses dans le bourg et la signalisation, nous recevons régulièrement des plaintes d'habitants constatant des vitesses excessives et conduites dangereuses.

Dans ce contexte la mairie met tous ses espoirs dans le nouveau Schéma Directeur de Mobilité en Cœur de Savoie qui a reconnu notre RD 125 comme « axe structurant ». Ceci pourrait nous permettre de voir vite mises en place des modifications dans la circulation du Pont de Bourgneuf à la zone Alp'Arc : création d'une piste cyclable sécurisée et expérimentation d'une CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée). Ces équipements seront co-financés par la Communauté de Communes, Le Département et la Commune.

Par ailleurs la Région poursuit son travail (relevés topographiques) sur la RD 73 entre La Croix et Aiguebelle afin de créer la voie cyclable V67 qui reliera La Maurienne à Cœur de Savoie. A cette occasion la « piste de Barouchat » sera refaite et sécurisée.

CORRESPONDANT INCENDIE

A la demande du SDIS, la commune a désigné comme correspondant incendie chargé des questions de sécurité civil Monsieur Alain VIOUX, 2^{ème} adjoint.

OPAC

Mme le Maire informe qu'elle a signé chez le Notaire M. FLAVENS, le 26 Octobre, l'acte de rétrocession à la commune de l'emprise foncières des 3 maisons OPAC démolies.

REPAS DU 11 NOVEMBRE

Cette année, l'apéritif et le repas du 11 novembre seront servis au restaurant « le Bistrotet ».

Des nouveaux drapeaux et oriflammes seront installés sur la façade de la mairie et les 2 mâts à côté du monument aux morts.

REPAS ET COLIS DU NOUVEL AN

Comme les années précédentes les personnes de plus de 60 ans seront invitées au repas et les aînés de plus de 70 ans auront le choix entre le repas et un colis.

Par ailleurs ce repas sera ouvert à titre payant à ceux qui voudront bien partager ce moment festif.

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL

A l'unanimité, et comme depuis quelques années maintenant, il est décidé de réaliser un nouveau bulletin municipal annuel. La 1^{ère} réunion de préparation se tiendra dans les prochains jours